



TRANSPARENCE SUR LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES (PAI)

19 juillet 2023

Pour mémoire, les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Conformément à l'article 4 du Règlement SFDR, les sociétés de gestion doivent publier une information relative à la prise en compte des impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, selon le principe de « Comply or Explain » pour les acteurs de moins de 500 employés.

A date, AMDG Private Equity ne compte pas plus de 500 salariés et a fait le choix de ne pas prendre en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité pour le moment. Si les enjeux les plus matériels sont analysés au travers de l'outil ESG d'AMDG Private Equity, dont certains sont liés aux indicateurs PAI, la société de gestion a décidé de ne pas les suivre de manière systématique en considérant qu'au regard de la taille des sociétés dans lesquelles elle investit ces indicateurs concernent des enjeux rarement matériels pour ces dernières.

Néanmoins, dans le cadre de sa démarche de progrès continue, AMDG Private Equity pourra collecter au niveau de certains de ses Fonds des indicateurs permettant de suivre les incidences négatives en matière de durabilité.

AMDG Private Equity | Société par actions simplifiée au capital de 225 000 € - RCS Lyon n° 895 232 858. Société agréée par l'AMF en qualité de société de gestion le 28 mai 2021 sous le numéro GP-21000021.

Siège social : 94 rue Robert - 69006 LYON - Téléphone : 04 81 91 99 23

www.amdg-pe.fr

Adresse postale : 94 rue Robert - 69006 LYON - Mail : contact@amdg-pe.fr

Service Investisseurs AMDG Private Equity : 04 81 91 99 23